



Compte rendu de la réunion « hydromorphologie et quantité des eaux superficielles » du 05/07/2011 à Saints

Réunion conjointe des commissions « eau superficielle et milieux naturels » et « inondations et sécheresse »

Le mardi 5 juillet 2011 à 14h00, les commissions « eau superficielle et milieux naturels » et « inondations et sécheresse » du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin se sont réunies à salle polyvalente de Saints, sous la direction du Président de la Commission Locale de l'Eau, M. REVOILE.

Etaient présents :

Date de la convocation : 17/06/2011

Nom	Structure
M. REVOILE Roger	Président de la CLE du SAGE des Deux Morin / Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin
Mme RAVET Anne-Marie	Syndicat d'Aménagement et d'Entretien du Grand Morin aval
M. JAMET Serge	SIA de Chauffry St Siméon St Rémy La Vanne
M. LENOIR Jacques	
Mme RIBEYRE Anne	Marne Nature Environnement
M. POT Jacques	Association « Les mais des moulins d'Ile de France »
M. AVANZINI Serge	AAPPMA de Crécy la Chapelle / Fédération de Pêche de Seine et Marne

Nom	Structure
M. REGEASSE Pierre	AAPPMA du Flotteur Jouyssien
Mme BIDELE Améline	Chambre d'Agriculture de la Marne
Mme VERGNOL Marylène	Conseil Général 77-Direction milieux naturels
M. STEINMANN Emmanuel	DRIEE d'Ile de France
M. JACQUET Arnaud Mme RIVOIRE Emilie Mme CHARDENON Anastasia	Geo-Hyd

Absents excusés : M. LILLEMANN Claude, commune de Chauffry / M. POUPINEL Didier, Maire de Talus St Prix / Mme AUGUSTE VALERIE, Conseil général 77 - service EDATER / Mme DI PIRRO Marie Cécile, CATER de la Marne / Mme HOUEIX Claire, Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques 77.

Ordre du jour :

- Présentation des premiers éléments concernant les tendances du territoire

M. Revoile remercie la commune de Saints de nous accueillir dans sa salle polyvalente.

Le diagnostic du SAGE a été validé par la CLE en mai dernier. La phase suivante : la phase « tendances », consiste en une projection dans le futur en estimant les tendances d'évolution des usages et de leurs impacts sur le milieu naturel en tenant compte de l'évolution démographique, de l'urbanisation et des pressions anthropiques, de l'évolution des activités économiques (agriculture, industrie, artisanat..) et de loisirs, de la mise en œuvre des politiques engagées et des grands travaux d'aménagement.

Ces grandes tendances d'évolution permettent ainsi de décrire un état probable de la ressource et des milieux dans 5-10 ans et d'identifier la plus value du SAGE.

Cette phase est réalisée par le bureau d'études Geo-Hyd/SCE qui nous présente les premiers éléments des tendances du territoire suite aux entretiens réalisés avec une quinzaine d'acteurs.

Le power point présenté lors de cette réunion est joint à ce compte rendu.

Remarques concernant le développement du territoire

M. Regeasse fait remarquer que le projet de réouverture de la ligne de chemin de fer entre La Ferté Gaucher et Coulommiers aura une influence sur la qualité de l'eau via l'utilisation des phytosanitaires pour désherber les voies. Ce projet pourrait également entraîner un développement urbain le long de cet axe.

M. Ribeyre s'inquiète de l'impact du projet Village Nature (situé à la limite extérieure ouest du territoire) sur le territoire du SAGE.

M. Jamet fait remarquer la faible participation des élus aux commissions thématiques.

Remarques concernant l'aménagement de cours d'eau

M. Regeasse informe qu'aucune action préconisée dans le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles (PDPG 77) n'a été réalisée sur le bassin du Grand Morin.

Mme Vergnol souligne qu'aucune action du PDPG n'a été réalisée sur l'ensemble du département 77. Mme Vergnol indique que l'anguille est présente sur les Morin et qu'il faudra en tenir compte dans l'actualisation du PDPG (actuellement en cours).

Concernant le projet de regroupement des syndicats de rivière pour ne former qu'un syndicat unique par bassin versant, les syndicats du Grand Morin ne souhaitent pas fusionner du fait que chaque syndicat fonctionne différemment et n'a pas tout à fait les mêmes compétences notamment concernant la gestion et l'entretien des vannages. Le syndicat de l'aval du Grand Morin souhaiterait étendre son champ d'actions aux communes riveraines de l'Aubetin.

M. Lenoir souhaiterait que les communes reprennent à leur compte une partie de l'entretien des rivières pour intervenir plus rapidement pour enlever des embâcles par exemple.

M. Jacquet rappelle qu'étant sur des cours d'eaux non domaniaux, l'entretien incombe aux propriétaires riverains qui n'ont pas les compétences techniques et financières pour assurer seuls l'entretien du milieu aquatique, d'où la prise en charge par la collectivité. M. Jacquet informe qu'il y a 3 manières pour gérer la ripisylve : la délégation de services, la régie et la régie d'insertion.

Remarques concernant la continuité écologique

M. Pot souhaiterait qu'un courrier soit envoyé à l'ensemble des propriétaires de moulins pour leur rappeler leurs droits et leurs devoirs concernant la gestion de leur vannage.

M. Jamet propose d'automatiser les vannes afin d'avoir une gestion fine sur l'ensemble du linéaire et ainsi de pouvoir ouvrir et fermer les vannes régulièrement à la fois pour assurer la continuité écologique et la gestion des inondations.

M. Jamet indique que d'après l'étude réalisée sur le Grand Morin amont, le vannage de St Rémy la Vanne serait à effacer. La commune rembourse encore l'emprunt effectué pour le restaurer. Ce projet est donc difficile à expliquer aux administrés.

M. Jacquet pointe la nécessité d'une bonne sensibilisation.

M. Avanzini souligne que l'ouverture des vannes ne fait pas tellement baisser les niveaux d'eau.

M. Steinmann rappelle qu'il y a encore peu de temps on avait une vision hydraulique de la rivière. La directive cadre sur l'eau a modifié cette vision et s'intéresse d'avantage au caractère écologique des cours d'eau. L'enlèvement d'un ouvrage entraîne une vision différente de la rivière. M. Steinmann conseille de se rendre sur des sites où des vannages ont été arasés pour apaiser les craintes collectives.

M. Jacquet souligne que les vannages accentuent l'eutrophisation des cours d'eau.

Mme Ravet rappelle également que les vannages sont attenants aux moulins et font partie du patrimoine bâti. Sans les vannages, Crécy la Chapelle ne sera plus la « Venise Briarde ».

Remarques concernant les zones humides

Mme Ribeyre explique qu'au niveau des marais de St Gond, les fossés ont été surcreusés suite à des curages fréquents et que de nombreux prélèvements ont lieu en profondeur (notamment pour l'eau potable). Les niveaux d'eau souterraine et superficielle étant liés, tous ces facteurs assèchent le marais d'autant plus en période de sécheresse. Il est nécessaire de conserver un haut niveau d'eau dans les marais pour assurer leur conservation et de respecter au minimum les niveaux d'eau définis dans le document d'objectif (DOCOB) du site Natura 2000.

Un 1^{er} DOCOB a été réalisé en 1998. Les mesures du DOCOB trop exigeantes du point de vue des agriculteurs ont été revues à la baisse lors de l'élaboration du 2nd DOCOB.

Les marais étant privés il n'est pas toujours facile de faire respecter la réglementation ni d'agir efficacement. La mise en place de Natura 2000 étant basée sur la base du volontariat, sa mise en œuvre est difficile.

M. Jacquet souligne la nécessité d'une animation spécifique sur ce secteur.

Mme Vergnol informe que la société nationale de protection de la nature a réalisé un inventaire des zones humides dans les vallées et que Natureparif réalise une étude des éléments fixes du paysage. Le conseil général 77 a également établi la liste des zones naturelles d'intérêt écologique à préserver sur le département. Le DRIEE a établi une cartographie des enveloppes d'alerte potentiellement humides en Ile de France.

Remarques concernant les étiages

M. Lenoir s'inquiète de la mise en place de bassins de retenue voués à l'irrigation et s'interroge sur l'impact de ces prélèvements dans la rivière.

M. Jamet informe que de nombreux petits rus ont été busés et reçoivent les eaux de drainage. Ces eaux s'écoulent directement à la rivière sans infiltration possible.

Remarques concernant les inondations

Mme Ravet indique sur les inondations sont importantes sur l'aval du Grand Morin et que le syndicat de rivière a en projet de créer des bassins de retenue sur certains affluents. Un projet de bassin de retenue avait été envisagé sur l'Orgeval mais celui-ci n'a pas abouti.

Mme Ravet pose la question de l'entretien des affluents car une fois cet entretien effectué l'eau arrive plus vite et vient accentuer les crues, d'où l'idée des bassins de retenues.

Le syndicat du Grand Morin aval souhaiterait que les propriétaires laissent une clef en mairie afin de pouvoir ouvrir les vannes lors d'inondations lorsque ces derniers sont absents.

M. Avanzini souligne que les inondations ainsi que les risques sont accentués par l'urbanisation dans le lit majeur, la destruction des marais et des zones humides, la diminution des zones d'expansion de crue et que le coût nécessaire pour réparer « ces erreurs » est très conséquent.

De plus, au niveau de la confluence avec la Marne, l'écoulement des Morin est conditionné par les hauteurs d'eau de la Marne. Quand la Marne refoule il faut baisser les vannes afin de créer des retenues.

M. Steinmann rappelle que la gestion des vannages doit à la fois tenir compte des inondations et de la continuité écologique.

Mme Vergnol insiste sur la responsabilité des communes à conserver et acquérir les terrains riverains afin de les utiliser comme zone d'expansion de crue. Il est nécessaire d'inscrire ces terrains comme tels dans les documents d'urbanisme.

Remarques concernant le tourisme/loisirs

M. Avanzini précise que l'activité pêche compte le 2^{eme} plus grand nombre de licenciés (après le football). La pêche est donc un acteur économique et touristique à ne pas négliger. Des actions de sensibilisation sont mises en place en partenariat avec les écoles.

M. Jamet souligne que les bandes enherbées sont utilisées par différentes activités, randonnées, VTT, pêche. Or ces bandes doivent être exemptes de tout usage et l'agriculteur peut être verbalisé si un usage de ces bandes est constaté (parking, lieu de passage...)

M. Jamet précise que la zone de baignade de Saint Rémy de la Vanne a fermé pour des raisons économiques et non pour des raisons de qualité d'eau. Le projet de réouverture de la baignade est prévu par la communauté de communes du cœur de la Brie.

Remarques concernant la qualité des milieux aquatiques

M. Jacquet rappelle qu'il est nécessaire d'agir sur l'aspect « écologique/ milieux naturels » des cours d'eau et pas seulement sur l'amélioration de la qualité physico-chimique.

M. Jamet souligne l'impact positif des bandes enherbées sur le milieu aquatique. Le fait que plusieurs industries aient fermées (sucrierie, papeterie) la qualité du milieu s'est améliorée.

M. Avanzini s'interroge sur la diminution des phénomènes de dilution des pollutions si le niveau des rivières venait à baisser suite à une gestion différente des vannes.

Remarques concernant les enjeux

Mme Ribeyre demande à ce que le niveau de satisfaction de « Garantir un niveau d'eau compatible entre la protection des marais de St Gond et les usages agricoles » soit modifié en « partiel ».